

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2024-430 :

Portant réglementation du stationnement

Avenue du 8 mai

Pour effectuer un renouvellement des réseaux d'eau potable et des eaux usées

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SCAM TP

3 ZA LUC

79410 ÉCHIRÉ

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un renouvellement des réseaux d'eau potable et des eaux usées, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés avenue du 8 mai.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 06 janvier 2025 à 8h00 au vendredi 16 mars 2025 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits avenue du 8 mai 2025 pour effectuer un renouvellement des réseaux d'eau potable et des eaux usées, par « SCAM TP ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « SCAM TP ».

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- SCAM TP

Fait à La Flotte, 27 décembre 2024

Le Maire,

Jean-François HÉRAUDEAU

